

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2018

Le conseil municipal dûment convoqué en date du 26 mars 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPRAZ Marc, Maire,

Présents : Marc DUPRAZ, Jacqueline CHARRIERE, Jean-Luc CHAPOT, Renée COCHET, Georges RAYNAUD, Nathalie CARARO, Franck NOIRAY, Frédéric MITHIEUX, Charlotte TESSANNE, Laurence LABOURDETTE, Gilles VANDENBUSSCHE.

Absents : Philippe BARTHELET

Secrétaire de Séance : Frédéric MITHIEUX

Pouvoirs : Carole SCARPETTINI à Franck NOIRAY, Laurence VIBOUD à Jacqueline CHARRIERE, Roland TEPPAZ à Marc DUPRAZ.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018 (n° 2018/11)

Après un tour de table le procès-verbal du conseil municipal du 19 Février 2018 (joint à la présente délibération) est approuvé à l'unanimité.

- SEANCE TENANTE -

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 (PRINCIPAL, EAU/ASSAINISSEMENT, MAISON DE LA VIGNE ET DU VIN (n°2018/12)

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHAPOT, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2017 qui s'établissent ainsi :

| | Budget Principal | Eau Assainissement | Maison Vigne et Vin |
|---|-------------------------|---------------------------|----------------------------|
| <i>Fonctionnement</i> | | | |
| Dépenses | 669 211.98 | 118 344.31 | 78 703.50 |
| Recettes | 820 019.11 | 102 254.54 | 94 505.00 |
| Résultat de l'Exercice | 150 807.13 | - 16 089.77 | 15 801.50 |
| Résultat Reporté 2016 | 255 941.25 | 14 831.36 | 63 896.14 |
| <i>Affectation du Résultat</i> | 76 961.72 | | 24 268.00 |
| <i>Intégration de résultats par opération d'ordre</i> | | | |
| <i>Résultat Clôture 2017</i> | 329 786.66 | - 1 258.41 | 55 428.66 |
| <i>Investissement</i> | | | |
| Dépenses | 168 872.53 | 76 743.10 | 56 624.40 |
| Recettes | 150 414.14 | 85 366.53 | 24 268.98 |
| Résultat de l'Exercice | - 18 458.39 | 8 623.43 | - 32 355.42 |
| Résultat reporté 2016 | 18 086.28 | 163 626.21 | -24 268.98 |

| | | | |
|------------------------------|---------|------------|-------------|
| | | | |
| Intégration de résultat | | | |
| <i>Résultat Clôture 2017</i> | -372.11 | 172 249.64 | - 56 624.40 |

COMMUNE D'APREMONT

2018-016

Vote : Oui : 13 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE –

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 (PRINCIPAL, EAU/ASSAINISSEMENT, MAISON DE LA VIGNE ET DU VIN (2018/13))

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée et propose au vote les comptes de gestion 2017 des budgets (Principal, Eau Assainissement, Maison de la Vigne et du Vin), dressés par le Trésorier Municipal de Montmélian.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE –

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 (2018/14)

Les comptes administratifs 2017 étant approuvés, il convient de procéder à l'affectation des résultats en considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Compte tenu du transfert de la compétence assainissement, le conseil municipal décide de reprendre une partie de l'excédent du budget assainissement sur le budget principal pour 86 125 €

Budget Principal

Excédent global cumulé au 31/12/2017

329 786.66

| | |
|--|------------|
| Recette d'Investissement reportée (86 125.00 – 372.11) (ligne 001) | 85 752.89 |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 329 414.55 |

Budget Eau/Assainissement

Compte tenu du transfert de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2018 le conseil municipal décide de reporter une part du résultat d'investissement correspondant à l'assainissement sur le budget principal pour 86 125 €.

| | |
|--|------------|
| Reprise excédent d'investissement (ligne 001 en recettes) | 86 125.00 |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en dépenses) | - 1 258.41 |

Budget M.V.V.

| | |
|---|-----------|
| Excédent global cumulé au 31/12/2017 | 55 428.66 |
| Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068) | 56 624.40 |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 55 428.66 |
| Total affecté au compte 1068 | 56 624.40 |

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 (2018/15)

Etant rappelé la capacité de financement de ce nouvel exercice, la ressource annuelle des impositions forfaitaires perçues par la commune sur les pylônes électriques,
Etant notés les concours financiers et les dotations de l'Etat,
Monsieur le Maire propose donc de Fixer les taux des taxes directes locales 2018 comme suit :

| | Taux 2018 |
|---|------------------|
| Taxe d'Habitation | 8.00 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 21.00 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 70.00 % |

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 (PRINCIPAL, EAU/ASSAINISSEMENT, MAISON DE LA VIGNE ET DU VIN) (2018/16)

Budget Principal

| | | R.A.R. | TOTAL |
|-----------------------|--------------|---------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | |
| Dépenses | 1 091 900.00 | | 1 091 900.00 |
| Recettes | 1 091 900.00 | | 1 091 900.00 |

INVESTISSEMENT

| | | | |
|----------|------------|-----------|-------------------|
| Dépenses | 811 765.00 | 78 964.00 | 890 729.00 |
| Recettes | 827 729.00 | 63 000.00 | 890 729.00 |

Avec comme principaux programmes d'investissement :

- Accessibilité mairie,
- Aménagement Col du Granier,
- Four à pain le Gaz,
- Réhabilitation Salle de classe,
- Reconstruction Salle de la Lucarne,
- Bornes à incendie.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

Budget Eau

| | | R.A.R. | TOTAL |
|-----------------------|------------|---------------|-------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | |
| Dépenses | 58 758.00 | | 58 758.00 |
| Recettes | 58 758.00 | | 58 758.00 |
| INVESTISSEMENT | | | |
| Dépenses | 8 758.00 | 45 322.00 | 54 080.00 |
| Recettes | 119 283.00 | | 119 283.00 |

Avec comme principaux programmes d'investissement :

- Conduite d'eau Grand Peney, Protection des captages

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

Budget Maison de la Vigne et du Vin

| | | R.A.R. | TOTAL |
|-----------------------|--------------|---------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | |
| Dépenses | 1 306 892.00 | | 1 306 892.00 |
| Recettes | 1 306.892.00 | | 1 306 892.00 |

INVESTISSEMENT

| | | | |
|----------|------------|-----------|-------------------|
| Dépenses | 83 125.00 | 30 429.00 | 113 554.00 |
| Recettes | 113 554.00 | | 113 554.00 |

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

RESILIATION DU CONTRAT DE PRET SOUS FORME DE TRAVAUX N° 3898 AUPRES DU FFN (n° 2018/17)

Monsieur le Maire indique que la Direction Départementale des Territoires (DDT) a informé la commune de la possibilité de résilier le contrat de prêt sous forme de travaux que la commune a souscrit auprès du Fonds Forestier National le 30 juin 1965.

En effet, après analyse de la forêt communale par les services de la DDT et de l'ONF (Office National des Forêts), il apparaît que la croissance des essences installées est insuffisante et que les recettes engendrées sont faibles. L'objectif initial de production de bois d'œuvre n'est pas atteint et les futurs produits reversés sur les ventes de bois resteront inférieurs au montant de la créance restant à payer.

Ainsi, la DDT propose à la commune de résilier son contrat après accord de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition de la Direction Départementale de Savoie, à savoir la résiliation du contrat de prêt sous forme de travaux n° 3898,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

RESILIATION DU CONTRAT DE PRET SOUS FORME DE TRAVAUX N° 6071 AUPRES DU FFN (n° 2018/18)

Monsieur le Maire indique que la Direction Départementale des Territoires (DDT) a informé la commune de la possibilité de résilier le contrat de prêt sous forme de travaux que la commune a souscrit auprès du Fonds Forestier National le 8 août 1979.

En effet, après analyse de la forêt communale par les services de la DDT et de l'ONF (Office National des Forêts), il apparaît que la croissance des essences installées est insuffisante et que les recettes engendrées sont faibles. L'objectif initial de production de bois d'œuvre n'est pas atteint et les futurs produits reversés sur les ventes de bois resteront inférieurs au montant de la créance restant à payer.

Ainsi, la DDT propose à la commune de résilier son contrat après accord de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition de la Direction Départementale de Savoie, à savoir la résiliation du contrat de prêt sous forme de travaux n° 6071,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

DECISION MODIFICATIVE N° 1 MAISON DE LA VIGNE ET DU VIN (n° 2018/19)

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une mauvaise imputation lors de la création du BP au niveau de l'excédent de fonctionnement, il convient donc de faire une modification d'imputation, à savoir :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|---------------------------------------|---|
| R 1068 : Excédents de fonctionnement | | 56 625.00 € |
| TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section | | 56 625.00 € |
| R 1068 : Excédents de fonctionnement | 56 625.00 € | |
| TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves | 56 625.00 € | |

Vote : Oui : 14 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

INFORMATIONS DIVERSES

Invitation au Forum pour l'emploi des jeunes et jobs d'été le 10 avril à Montmélian.
Invitation au Trophées des Vins de Savoie le 23 avril au Manège à Chambéry.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE à 20 h 30.